



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 février 2010  
Français  
Original : arabe

---

### Commission du développement durable

#### Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

Module thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

### Rapport de la réunion régionale d'application pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale\*\*

#### I. Introduction

1. À sa dix-huitième session, la Commission du développement durable examinera les progrès de tout ordre accomplis dans la réalisation des engagements et la poursuite des buts et objectifs convenus dans Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable concernant les modules thématiques transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière et cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables.

2. Le groupe des États arabes comprend 22 pays, dont 10 sont situés en Afrique et 12 en Asie occidentale. En 2008, la population de la région arabe s'élevait à environ 340 millions de personnes, représentant 4,9 % de la population mondiale. La population de chaque pays varie entre 82 millions pour l'Égypte à moins d'un million pour Bahreïn, Djibouti et le Qatar. Au cours des 20 dernières années, l'accroissement annuel de la population dans la région a été de 2,09 % alors que la moyenne mondiale était de 1,5 %, et l'augmentation du nombre d'habitants dans les zones urbaines a atteint entre 44 % et 55 %. En 2008, la proportion moyenne de la population vivant dans les zones rurales a varié entre 4 % au Koweït et 57 % au Yémen. Le niveau de développement a également varié dans la région, la pauvreté constituant un grave problème dans nombre de pays arabes<sup>1</sup>.

---

\* E/CN.17/2010/1.

\*\* Le présent document a déjà été publié sous la cote E/ESCWA/SDPD/2009/WP.2.

<sup>1</sup> Voir Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2008 Revision* (2009).



3. Le présent rapport examine les progrès qui ont été accomplis au niveau régional dans la réalisation des engagements et la poursuite des buts et objectifs concernant les modules thématiques pour la session d'examen 2010-2011 de la Commission du développement durable. Il sera soumis à la Commission à sa dix-huitième session. Il traite aussi des défis et possibilités concernant la poursuite des buts et objectifs dans la région arabe et met l'accent sur les domaines d'intervention prioritaires dans le cadre du suivi de l'application concernant les cinq modules thématiques.

4. La Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont travaillé en coordination à l'élaboration du présent rapport. Ces organes ont élaboré un rapport d'ensemble régional pour chacun des cinq modules thématiques et organisé deux réunions régionales d'experts, la deuxième table ronde pour la consommation et la production durables (27-29 septembre 2009) et la réunion du Groupe d'experts sur les transports pour un développement durable dans la région arabe et leur lien avec les questions touchant au changement climatique (29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2009). Les résultats des rapports régionaux ont été présentés aux experts des pays membres dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'environnement et de l'extraction minière, et la teneur des rapports et les recommandations des deux réunions ont été discutés durant la réunion régionale d'application pour la région arabe qui a été l'une des réunions du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe (4-6 octobre 2009). Le rapport comprend des contributions des pays ainsi que des observations faites avant et durant les réunions régionales susmentionnées.

5. Le présent rapport comprend cinq sections principales : les transports aux fins d'un développement durable, les produits chimiques, la gestion des déchets solides et dangereux, l'extraction minière et le Cadre décennal concernant les modes de consommation et de production durables.

## **II. Transports pour un développement durable dans la région arabe**

### **A. État actuel du secteur des transports dans la région arabe**

6. Le secteur des transports dans la région arabe<sup>2</sup>, en facilitant le transport des passagers et des marchandises entre les pays, contribue non seulement à renforcer la

---

<sup>2</sup> Voir questionnaire sur les transports durables dans les pays arabes (2009); voir également Statistical Abstract of the ESCWA Region, n° 27, section transports; Agence internationale de l'énergie (AIE), Energy Statistics of Non-OECD Countries – 2008 Edition, Organisation de coopération et de développement économiques (2008); Environment 2007: International Conference on Integrated Sustainable Energy Resources in Arid Regions, 28 janvier-1<sup>er</sup> février 2007, Abu Dhabi; ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable, « Transports et développement durable dans la région de la CESAO », document d'information n° 8, neuvième session de la Commission du développement durable, 16-27 avril (New York, 2001); Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Improving Energy Efficiency and the Uses of Cleaner Fossil Fuels in Selected Sectors in Certain ESCWA Member Countries, Part II: The uses of cleaner fossil fuels, E/ESCWA/SDPD/2005/1 (Part II) (2005); report on the responses to the questionnaire on improving road safety: setting regional and national road traffic casualty reduction targets in the ESCWA countries (2009).

coopération régionale et sous-régionale mais aussi à répondre aux besoins de développement social et économique des pays de la région. Toutefois, les activités relatives aux transports ont de nombreux effets préjudiciables sur les ressources naturelles, notamment la pollution de l'air et de l'eau et les problèmes de santé publique qui en découlent. Le secteur des transports dans la région arabe est la cause d'environ 22 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région, dont 85 % sont dus aux transports routiers. Pour cela, des mesures efficaces doivent être prises pour rendre viable le secteur des transports dans la région arabe tout en maintenant son rôle efficace dans la réalisation du développement.

7. Au cours de la décennie écoulée, le secteur des transports dans la région arabe s'est considérablement développé; l'augmentation du nombre annuel moyen des véhicules a été de 4,2 % durant la période 1997-2008, supérieure à celle de 2,8 % enregistrée dans les pays en développement. Environ 60 % de tous les véhicules dans les pays arabes sont des voitures particulières; les camions et les autocars représentent 28 % et 3 % du total, respectivement. En 2005, le transport routier dans la région arabe, à l'exclusion des Comores, de Djibouti, de la Mauritanie et de la Somalie, a consommé plus de 820 millions de tonnes d'équivalent pétrole, ce qui représente 51 % de la consommation d'énergie primaire.

8. Les pratiques en matière de gestion de la circulation et de l'aménagement urbain et la faible sensibilisation du public aux règles de sécurité routière font que la circulation est mal réglementée. L'encombrement des voies de circulation dû à l'accroissement considérable de la circulation ces dernières années constitue un problème croissant dans la région arabe, en particulier dans des villes comme Bagdad, Beyrouth, Damas et Le Caire, qui comptent plus d'un million d'habitants du fait des vagues d'immigration rurale.

9. Les subventions aux carburants, l'absence de transports publics efficaces et sûrs, le vieillissement du parc automobile, dont l'âge moyen, si l'on excepte les États du Golfe, dépasse 15 ans, et le faible niveau de maintenance et de réparation des véhicules sont des facteurs qui contribuent à l'utilisation peu efficace de l'énergie et à l'augmentation de la consommation et, partant, à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre par des véhicules. Cela entrave la viabilité dans ce secteur et il faut donc prévoir les textes législatifs et les mesures nécessaires pour assurer celle-ci.

## **B. Progrès accomplis**

10. Les pays arabes ont déployé des efforts sincères pour assurer la viabilité dans le secteur des transports aux niveaux national et régional. Des lois ont été promulguées, des règlements amendés, des plans et stratégies élaborés et des infrastructures réparées et développées. Néanmoins, le secteur des transports dans les pays arabes continue de se heurter à de nombreux problèmes, et il convient de prendre toute une série de mesures pour assurer la viabilité de ce secteur. Les progrès les plus importants qui ont été enregistrés dans les principaux domaines nécessaires à cette fin sont indiqués ci-après :

## **1. Politiques et mesures nécessaires pour améliorer la gestion du secteur des transports**

11. Les pays arabes ont adopté différents ensembles de politiques et mesures en vue d'améliorer la gestion du secteur des transports, notamment les suivants :

a) Le développement des moyens de transport publics : en vue de réduire l'encombrement des voies de circulation et la durée des déplacements, on a construit des lignes de métro à Doubaï et en Égypte, les lignes ferroviaires existantes en Égypte ont été développées, et des plans ont été élaborés en vue de créer des réseaux ferroviaires en Jordanie et en République arabe syrienne. Toutefois, il faudrait prendre d'urgence de nouvelles mesures pour soutenir les transports publics dans la région;

b) L'amélioration de l'aménagement urbain et de la gestion de la circulation : ces dernières années, plusieurs pays arabes, dont l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Qatar et la République arabe syrienne, ont amélioré les infrastructures urbaines et les réseaux routiers, et des législations et règlements sur la gestion de la circulation ont été adoptés;

c) Programmes d'inspection des émissions des véhicules : de tels programmes ont été mis en œuvre en Arabie saoudite, en Égypte, en Jordanie, au Koweït, au Liban et en République arabe syrienne. Des études ont établi que ces programmes devraient réduire la consommation d'environ 15 %;

d) Remplacement des véhicules anciens par des véhicules neufs : l'objectif est de réduire la pollution de l'air et d'améliorer la sécurité routière. Les autorités en Égypte et Jordanie ont adopté un plan national en vue de remplacer les vieux taxis dans les grandes villes. Au titre de ces plans, les chauffeurs de taxi et de bus bénéficient d'exonérations douanières et fiscales pour l'achat de nouveaux véhicules.

## **2. Recours aux technologies modernes dans le domaine des transports**

12. Les pays de la région ont commencé à tirer parti de ces technologies concernant les parcs automobiles. L'accent a été mis sur l'utilisation de carburants moins polluants, en particulier, du gaz naturel. Certains pays, dont l'Égypte, ont accompli des progrès notables dans ce domaine s'agissant des taxis, et les Émirats arabes unis et la République arabe syrienne adoptent une approche analogue. Pour l'instant, la région compte peu de voitures électriques, même si l'Égypte et le Qatar entreprennent des études de faisabilité et des projets pilotes sur les autocars hybrides et les voitures électriques.

## **3. Amélioration des normes des combustibles**

13. Les pays arabes ont fait des efforts importants mais variables dans ce domaine. Certains se sont efforcés d'améliorer la qualité des carburants ou d'utiliser des combustibles fossiles moins polluants, et des mesures concrètes ont été prises pour réduire les niveaux de soufre dans les carburants, en particulier au Bahreïn, en Jordanie, au Koweït, au Liban, en Palestine et au Qatar. La plupart des pays ont fait des efforts pour éliminer le plomb des carburants et réduire la quantité de plomb dans le fioul. Il est encourageant de noter que la quasi-totalité des carburants actuellement consommés dans la région sont sans plomb.

#### **4. Amélioration des routes rurales et des réseaux de transport**

14. Les pays arabes ont élaboré des plans et mis en œuvre des projets visant à améliorer les réseaux de transport dans toutes les régions aux niveaux national et régional, notamment :

a) Au niveau national, les pays arabes, en particulier l'Égypte, la Jordanie et le Qatar, ont affecté des crédits à des projets visant à améliorer les réseaux routiers existants; à étendre et entretenir les réseaux desservant les zones rurales et reculées; à entretenir les routes; et à construire de nouveaux ponts et tunnels;

b) Au niveau régional, en vue d'appuyer la coopération régionale, les pays arabes prévoient de construire un certain nombre de ponts et de lignes ferroviaires les reliant. Ces projets sont les suivants : construction d'un pont reliant le Qatar au Bahreïn, de 40 kilomètres de long, ce qui en fera l'un des plus longs ponts suspendus au monde; construction d'un réseau ferroviaire reliant les États du Conseil de coopération du Golfe; extension des liaisons ferroviaires entre l'Égypte et le Soudan; élaboration par la Jordanie des plans d'un réseau ferroviaire reliant les centres urbains aux pays voisins; et l'autoroute internationale « Sala » reliant l'Arabie saoudite au Qatar.

#### **5. Amélioration de la sécurité routière**

15. De nombreux pays arabes se sont dotés d'une ou plusieurs entités chargées de la sécurité routière, et la plupart disposent d'un plan stratégique visant à réduire le nombre des accidents de la route. L'Organisation arabe de la sécurité routière a été créée en vue de renforcer la coopération et l'intégration entre les pays arabes dans ce domaine. La CESAO poursuit l'application d'un programme relatif aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des accidents de la route.

#### **6. Élaboration de cadres institutionnels et de normes**

16. De nombreux pays arabes ont fait des progrès notables dans l'élaboration de normes visant à régir les pratiques dans le domaine des transports. Ces initiatives ont compris l'interdiction de l'utilisation de machines, moteurs ou véhicules qui produisent des émissions dépassant les niveaux autorisés.

17. Les pays arabes ont adopté la Déclaration de Koweït publiée par le Sommet arabe sur le développement économique et social qui s'est tenu les 19 et 20 janvier 2009. Il est souligné dans la Déclaration que les réseaux terrestres, maritimes et aériens entre les pays arabes devraient être reliés et rendus viables, du fait qu'ils constituent les principales artères du commerce, du tourisme, des investissements et des mouvements de travailleurs à l'intérieur de la région arabe. La Déclaration ministérielle arabe sur le changement climatique adoptée par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, qui a été publiée le 6 décembre 2007, comprenait également des dispositions relatives à l'utilisation de ressources énergétiques non polluantes, notamment par le secteur des transports.

### **C. Défis et domaines d'action prioritaires**

18. Les pays arabes doivent encore relever des défis considérables pour renforcer la viabilité du secteur des transports, notamment ceux indiqués ci-après :

- a) Intégration insuffisante ou inexistante entre les plans et politiques visant à assurer la viabilité du secteur et cadres institutionnels et réglementaires inadéquats;
- b) Mécanismes d'application inappropriés;
- c) Manque de compétences techniques et insuffisances au niveau des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités;
- d) Pénurie de données et d'informations nécessaires pour la planification des programmes dans le secteur des transports.

19. En vue de renforcer le rôle du secteur des transports dans la réalisation d'un développement social et économique durable, les pays arabes doivent, aux niveaux national et régional, élaborer et appliquer des politiques et stratégies durables en matière de transports, qui prennent en considération les particularités de chaque pays et soient axées sur les domaines d'intervention suivants :

- a) Au niveau national :
  - i) Examen, évaluation, application et mise à jour des stratégies nationales actuelles en matière de transports aux fins de l'amélioration de la viabilité des transports, parallèlement à l'adoption de lois et règlements régissant tous les moyens de transport, en particulier terrestres. Toutes les parties prenantes devraient être consultées;
  - ii) Priorité accordée au renforcement et au développement des transports publics et, en particulier, des réseaux ferroviaires et des métros, et augmentation de la capacité des véhicules de transport public urbains;
  - iii) Amélioration de l'efficacité en matière d'entretien des véhicules, amélioration des normes des combustibles et application des programmes d'inspection et de vérification des émissions;
  - iv) Amélioration de la circulation routière et de la sécurité routière;
  - v) Amélioration de l'aménagement urbain, en utilisant les terres de façon à réduire la durée des trajets, et mesures visant à rendre les infrastructures plus respectueuses de l'environnement;
- b) Au niveau régional :
  - i) Examen des législations et politiques existant dans les pays arabes et élaboration d'un cadre législatif régional fondé sur celles-ci et sur les besoins en matière de transports viables en tirant parti des conseils ministériels existants et des données d'expérience arabes partagées pour appuyer les stratégies recommandées;
  - ii) Facilitation des efforts visant à mobiliser des fonds nationaux, régionaux et internationaux pour financer des projets prioritaires dans le secteur des transports viables dans les pays arabes;
  - iii) Fourniture d'un appui à la coordination et la coopération régionales aux fins du renforcement des capacités dans le secteur des transports viables;
  - iv) Organisation de campagnes de sensibilisation nationales et régionales sur la sécurité environnementale et routière ciblant tous les groupes.

### III. Substances chimiques

#### A. État de la gestion des produits chimiques dans la région arabe

20. Les pays arabes ont fortement participé à l'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques lancée par le Comité préparatoire pour l'élaboration de l'Approche stratégique<sup>3</sup> en 2003. Il s'agit d'une approche multisectorielle qui s'est faite en plusieurs étapes, avec la participation de représentants des gouvernements et d'un large éventail de parties prenantes. Au cours de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'est tenue à Doubaï en février 2006, les pays arabes ont contribué à l'élaboration de plusieurs documents, notamment à la Déclaration de Doubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, à la Stratégie politique globale et au Plan mondial d'action.

21. Les pays arabes ont notamment joué un rôle dans les préparatifs en vue de l'élaboration du cadre général de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ainsi que dans l'intégration des questions du renforcement des capacités et de la lutte contre le commerce international illicite de ces produits, conformément aux objectifs de la Stratégie politique globale. Ils ont également présenté une déclaration ministérielle à l'issue de la dix-septième session du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, qui s'est tenue en décembre 2005, soulignant leur volonté d'appliquer la Stratégie et le Plan mondial d'action.

#### B. Progrès accomplis

22. Les pays arabes appuient l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques comme mécanisme de facilitation des efforts et de coordination des politiques publiques en vue de promouvoir l'application, d'ici à 2020, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg visant à réduire au minimum les effets néfastes de l'utilisation et de la production de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Les représentants des pays arabes réunis à la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimique qui s'est tenue à Genève en mai 2009 ont adopté une déclaration politique de haut niveau, déclaration qui est considérée comme une réaffirmation de leur position sur l'application de l'Approche stratégique.

23. Les pays arabes ont accompli les progrès dans les domaines suivants sur le plan de l'application de l'Approche stratégique :

a) Intégration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans le programme de l'équipe arabe chargée d'assurer le suivi des accords environnementaux internationaux sur les substances chimiques et les déchets dangereux, dont les principaux éléments sont les suivants :

---

<sup>3</sup> Voir le rapport de la Direction générale du Département de l'environnement et du développement durable de la Ligue des États arabes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans les pays arabes (2009).

- i) Création d'un groupe de coordination de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
  - ii) Publication du plan arabe d'application de l'Approche stratégique;
  - iii) Publication de directives en vue de l'application de l'Approche stratégique;
  - iv) Publication des normes nécessaires au recensement des priorités à l'échelon arabe;
- b) Désignation de groupes de coordination dans nombre de pays arabes et création de comités nationaux, constitués de toutes les parties prenantes;
- c) Création et mise en service d'un certain nombre de centres nationaux de production moins polluants dans les pays arabes. Des efforts sont actuellement en cours pour établir un réseau régional en vue de partager les compétences et les connaissances;
- d) Formulation et application d'un programme régional visant à renforcer les capacités dans la région arabe et création de comités régionaux de facilitation du commerce et de protection de l'environnement. Un ensemble de directives arabes sur les produits « verts » a également été préparé et adopté par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement;
- e) Élaboration d'une étude pour déterminer dans quelle mesure les législations environnementales respectent les engagements pris s'agissant des instruments environnementaux, et préparation de directives arabes en vue de modifier et de moderniser les législations;
- f) Poursuite du programme régional arabe visant à renforcer les capacités en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, et tenue de plusieurs séances de formation sur des questions liées à l'Approche stratégique;
- g) Le Centre régional de formation et de transfert de technologie pour les États arabes créé par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a élaboré un projet de stratégie arabe visant à prévenir le commerce international illicite des déchets dangereux et adoption de mesures en vue de son adoption.

## **C. Défis et domaines d'action prioritaires**

### **1. Défis**

24. L'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques rencontre bon nombre de difficultés, comme suit :

- a) Absence de mécanisme international de financement viable permettant d'appliquer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, insuffisance des ressources financières et techniques et absence de laboratoires homologués pour gérer les questions de gestion de sécurité des substances chimiques;
- b) Insuffisance et non-respect des législations : les conventions internationales relatives à l'environnement ne sont pas appliquées de manière

uniforme par les États, ce qui dans certains cas pose des difficultés sur les plans national et régional;

c) Incapacité des pays développés d'honorer les obligations auxquelles ils ont souscrit pour ce qui est de transférer la technologie, de fournir des solutions sans risque et de renforcer les capacités;

d) Incapacité de créer des comités nationaux et d'établir une coordination et un consensus entre les institutions nationales compétentes au titre de l'Approche stratégique existante de la gestion internationale des substances chimiques et les opérations actuelles, ce qui, dans bon nombre de pays arabes, a entraîné une diminution des capacités en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques aux échelons tant national que régional;

e) Difficultés de mise en œuvre de l'Approche stratégique en raison de la multiplicité des parties impliquées et de la multitude des volets de l'Approche stratégique, notamment environnemental, social, économique, sanitaire ou syndical. Il est aussi difficile d'obtenir des informations sur l'utilisation en cours de bon nombre de substances chimiques et absence de bases de données actualisées et complètes sur les substances chimiques;

f) Insuffisance des mécanismes utilisés pour traiter les incidences sociales et économiques des substances chimiques sur la santé humaine, la société et l'environnement; absence de normes, de méthodes et de données scientifiques objectives nécessaires pour évaluer les effets et les risques des substances chimiques au niveau régional arabe.

## **2. Domaines prioritaires d'action**

25. Aux échelons national et régional dans le monde arabe, il faut adopter les mesures suivantes :

a) Application du principe de calcul, d'analyse et d'évaluation des risques et instauration de normes pour dresser le bilan de la dégradation de l'environnement découlant de l'utilisation dangereuse de substances chimiques;

b) Création de mécanismes appropriés pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement qui découle de l'utilisation dangereuse de substances chimiques, notamment l'évaluation et l'homologation des laboratoires et des usines spécialisés, outre la mise en place et la modification des législations visant à les rendre conformes aux traités internationaux pertinents;

c) Renforcement du principe du partenariat, obtention d'une participation accrue des parties prenantes à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et fourniture de possibilités de formation intensive au système général harmonisé de classification et d'étiquetage;

d) Élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des substances chimiques et des déchets dangereux;

e) Établissement de bases de données et de systèmes d'information qui soient faciles d'accès sur les substances chimiques en cours d'utilisation, portant notamment sur leur durée de vie. Il faut procéder à des échanges d'expériences en vue d'un transfert de technologies nouvelles et proposer des solutions sans risque.

26. À l'échelon international, la communauté internationale, y compris les pays développés, doit fournir des mécanismes et des cadres internationaux qui renforcent les capacités des pays en développement en matière d'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, grâce aux éléments suivants :

a) Intégration de manière coordonnée de tout ce qui se rapporte à la gestion des substances chimiques et à l'application des conventions internationales pertinentes dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, conformément aux mécanismes prévus pour gérer ces questions;

b) Adoption d'un instrument financier international durable qui soit souple et qui prenne en compte l'état des capacités de mise en œuvre des pays en développement et offre de possibilités comparables aux divers pays en vue de l'application de l'Approche stratégique;

c) Facilitation par tous les pays, notamment les pays en développement, de la circulation de l'information et fourniture des compétences nécessaires à l'amélioration de la gestion des substances chimiques, en offrant des conditions favorables et un plein appui à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du transfert des technologies modernes;

d) Mise en place de programmes locaux, régionaux et internationaux et organisation de vastes ateliers visant à sensibiliser les parties prenantes à l'importance d'une amélioration des programmes de gestion des substances chimiques et aux avantages de cette gestion. Il faut également prévoir des programmes analogues, diffusés au moyen des médias, en vue de sensibiliser la communauté aux dangers liés aux substances chimiques;

e) Modification du Programme d'action mondial pour qu'il soit plus adapté aux besoins et aux circonstances des pays en développement;

f) Renforcement de la coopération dans les domaines de la recherche et du transfert de technologie en fournissant aux pays en développement l'appui et le financement nécessaires à l'élaboration et à la création de centres de recherche spécialisés;

g) Création d'instruments ou amélioration des mécanismes existants pour pallier les effets économiques et sociaux des substances chimiques sur la santé humaine, la société et l'environnement, et obtention notamment d'améliorations sur le plan de la responsabilité, des dédommagements et de la restitution des droits à leurs propriétaires.

#### **IV. Gestion des déchets dans la région arabe**

27. Une gestion écologiquement rationnelle des déchets dans la région arabe<sup>4</sup> entraîne toute une série de questions, qui varient d'un pays à un autre. Elles

---

<sup>4</sup> Voir la publication de la Direction générale du Département de l'environnement et du développement durable de la Ligue des États arabes sur l'état des déchets solides communaux dans le monde arabe, les obstacles rencontrés et les méthodes pour y faire face (août 2009); voir également la publication du Centre régional de formation et de transfert de technologie de la Convention de Bâle pour les États arabes sur l'aperçu général sur la gestion des déchets dangereux dans la région arabe (Université du Caire); voir également le document de travail de

représentent une tâche monumentale, non seulement en raison de la gravité du problème et de son incidence sur l'économie et sur l'environnement mais aussi de l'absence de données scientifiques et de statistiques actualisées qui permettraient d'évaluer le problème de façon objective et de proposer des solutions.

28. Bon nombre de secteurs économiques et de prestataires de services dans les pays arabes produisent des déchets solides (résidus agricoles, industriels ou déchets solides communaux) qui peuvent être dangereux lorsqu'il s'agit de déchets médicaux ou électroniques.

## A. État de la gestion des déchets dans la région arabe

29. Une gestion rationnellement écologique des déchets ne se limite pas à leur élimination dans des conditions de sécurité ou à leur recyclage : elle vise à mettre un terme à des modes de consommation et de production non durables. Il existe autant d'approches à la gestion des déchets que de types de déchets. Tous ces derniers ont néanmoins en commun le fait d'être gérés par le secteur public : il faut donc recourir à des techniques de traitement avancées et sensibiliser le public, les associations et les entreprises concernées aux conséquences d'une bonne gestion des déchets pour l'environnement, la santé et l'économie.

30. Sur le plan des déchets solides communaux résultant des ménages et des institutions commerciales, éducatives et sanitaires, la région arabe a produit en 2007 environ 83 millions de tonnes de déchets, biologiques pour la plupart. Les mesures prises à l'échelon national ne sont pas suffisantes pour obtenir des statistiques mises à jour de façon systématique ou d'évaluer de façon objective ou scientifique l'état des déchets communaux.

31. Quant aux déchets agricoles, le monde arabe en a produit 500 millions de tonnes en 2004, dont 81 % de déjections animales. Le recyclage se limite à la production de fourrage, de combustible traditionnel obtenu par séchage et d'engrais biologique, ainsi qu'à la fabrication d'alcool, d'aggloméré et de papier.

32. Dans le domaine des déchets dangereux, la gestion est variable, mais les pays arabes en produisent au moins 300 000 tonnes par an. Rares sont cependant ceux qui ont élaboré des stratégies en vue d'une gestion sans risque des déchets dangereux et qui ont mis en place des systèmes de suivi de l'application de ces stratégies.

33. S'agissant des déchets médicaux dangereux en particulier, malgré la mise en œuvre des législations nationales et des engagements souscrits en faveur des normes et des conventions internationales, les mesures adoptées n'ont pas permis d'entreprendre l'action intégrée et globale requise à l'échelon national, au vu de l'insuffisance des ressources financières et techniques et de données essentielles. Environ 330 000 tonnes par an de déchets ne peuvent simplement pas être incinérés

---

l'Organisation arabe de développement agricole de la Ligue des États arabes sur la gestion des déchets agricoles dans les pays arabes, présenté à la conférence régionale sur les transports viables, tenue au siège de la Ligue des États arabes du 28 au 30 septembre 2009; voir également le rapport du Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale sur la gestion des déchets dangereux pour l'environnement dans les pays arabes, la réalité et les attentes (2009); voir enfin « The Status of E-Waste Management practices in the Arab Region » de Hossam Allam, publié par le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDRAE) en 2009.

dans 445 stations qui ne sont pas conformes aux normes environnementales et doivent être gérées dans le cadre d'une stratégie globale en vue d'une gestion intégrée des déchets.

34. Les déchets électroniques comprennent tous les appareils électriques et électroménagers usagés et présentent des risques auxquels les habitants dans les pays arabes sont très peu sensibilisés. Il faut donc en priorité les informer, recueillir les données pertinentes, mettre en œuvre des projets pilotes et formuler un cadre réglementaire et juridique qui régit les systèmes de gestion de ces déchets.

35. Les avancées scientifiques et technologiques ont entraîné un accroissement du volume des déchets industriels, liquides, solides ou gazeux, qui représentent un risque pour la santé humaine et l'environnement. Jusqu'en 2008, la région a produit 89,6 millions de tonnes de déchets par an, l'équivalent de 240 000 tonnes de déchets solides par jour. Moins de 20 % de ces déchets sont traités, au moyen de méthodes tant traditionnelles que modernes, et moins de 5 % sont recyclés.

36. D'après les données disponibles, les pays arabes perdent environ 5 milliards de dollars par an du fait qu'ils n'accordent pas suffisamment d'importance aux investissements dans le domaine de la gestion des déchets, outre le coût de la lutte contre les épidémies, les maladies et les insectes, qu'entraîne l'accumulation des déchets : les dépenses engagées pour combattre les préjudices subis, du fait de l'incapacité de recycler divers types de déchets, s'élèvent à 5,2 milliards de dollars par an.

37. D'après les statistiques, à peine plus de 50 % des déchets sont rassemblés, alors que leur collecte et leur incinération coûtent plus de 850 millions de dollars. Les investissements arabes dans le recyclage des déchets restent généralement très faibles et ne dépassent pas 200 millions de dollars. Ils sont le fait de quelques particuliers, dotés de faibles capacités, alors qu'il faut toute la puissance d'une industrie intégrée pour recycler les déchets et réutiliser le papier, le verre, les engrais, le plastique et les autres matériaux.

## **B. Progrès accomplis**

38. Les mesures adoptées par les pays arabes en vue d'une gestion sans risque des déchets restent insuffisantes. Les progrès accomplis comprennent la promulgation d'un certain nombre de lois et de règlements. Des efforts intensifs ont également été déployés pour obtenir le financement et la formation nécessaires aux programmes de gestion des déchets. La plupart des pays arabes ont ratifié la Convention de Bâle en vue de tirer profit de l'expérience internationale dans ce domaine et de mettre en œuvre la Convention en tenant compte de la situation propre à chaque pays. La Ligue des États arabes a adopté l'Initiative de développement durable dans la région arabe, axée sur une bonne gestion des déchets comme moyen de parvenir au développement durable. En 2001, le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a adopté un Code unifié pour la gestion des déchets sanitaires. Rares sont les pays arabes qui ont promulgué des lois sur les déchets. La plupart se sont néanmoins dotés de lois environnementales comprenant des dispositions particulières sur les déchets.

39. Dans le cadre de la coopération arabe, avec l'aide des organisations arabes et des organismes des Nations Unies, la Ligue des États arabes a déployé des efforts en vue d'appuyer les activités des pays arabes dans ce domaine, comme suit :

a) Promotion de la création de centres de production plus propres dans les pays arabes. Des centres nationaux ont été créés en Égypte, dans les Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en République arabe syrienne et en Tunisie;

b) Organisation d'un grand nombre de séances de formation et d'ateliers dont les participants se sont penchés sur la question et ont proposé des solutions aux principales questions, telles que la gestion des produits recyclables et la réutilisation des déchets solides; les tendances modernes en matière de gestion des déchets qui entraînent la pollution de l'environnement; les avantages économiques et écologiques du recyclage des déchets industriels; le traitement des eaux usées; le recyclage des déchets plastiques; et la gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques et électriques.

## C. Défis et domaines d'intervention prioritaires

### 1. Défis

40. Malgré l'élaboration par plusieurs pays de la région de stratégies, de politiques et de plans et l'application de programmes et de projets liés à la gestion de divers types de déchets, une gestion écologiquement rationnelle se heurte à un certain nombre de problèmes, qui entraînent des retards sur le plan de la mise en œuvre. Les principaux défis se présentent comme suit :

a) Absence de données statistiques précises sur des inventaires fiables de la quantité de déchets produite par différentes sources dans les divers secteurs des pays arabes;

b) Déficience des législations, qui sont mal appliquées. Certains pays ont élaboré des cadres réglementaires, mais ils n'ont pas les capacités administratives requises pour appliquer les législations ou pour obtenir un engagement véritable;

c) Médiocrité des infrastructures pour la gestion de tous types de déchets, notamment dangereux, cela s'ajoutant au fait qu'un certain nombre de pays arabes n'ont pas de bonnes capacités de gestion;

d) Absence de plans nationaux globaux de gestion des déchets industriels. Beaucoup de pays arabes n'ont pas créé de comités nationaux et, quand cela a été le cas, ils n'ont pas obtenu la participation de tous les secteurs concernés et de toutes les parties prenantes;

e) Insuffisance et inefficacité des capacités humaines spécialisées et manque de sensibilisation dans les pays arabes à l'importance et au rôle de la gestion des déchets intégrés. Les institutions publiques sont faibles et les investissements du secteur privé restent insuffisants;

f) Absence de systèmes modernes de bonne gestion dans la majeure partie de la région arabe, dont souffrent essentiellement les petites entreprises, ce qui rend fort coûteuse la création d'une gestion intégrée des ressources;

g) Non-respect par les pays développés des engagements souscrits en vue de la fourniture des ressources financières, du transfert des technologies, de la

présentation d'options sans risque et du renforcement des capacités dans les pays en développement, aide qui pourrait contribuer à réduire les déchets;

h) Difficulté d'harmoniser les modalités de mise en œuvre des instruments internationaux liés aux déchets dangereux; il existe en outre un décalage entre l'application des traités internationaux relatifs à l'environnement et l'incidence sur la mise en œuvre aux échelons national et régional.

## **2. Domaines prioritaires d'intervention**

41. À l'échelon national, les domaines prioritaires d'intervention pour la prochaine phase peuvent se résumer comme suit :

a) Mise en place d'une stratégie intégrée de gestion de toutes les formes de déchets à l'échelon national dans chacun des pays arabes; stratégie visant à réduire ces déchets, à les classer, à en recenser les sources, à élaborer un mécanisme en vue de les utiliser et à chercher des options de traitement sans risque;

b) Adoption de la méthode de production la plus écologiquement rationnelle et de pratiques environnementales optimales pour limiter la génération de déchets, produire des biens qui respectent l'environnement, veiller à la sécurité de la main-d'œuvre, ainsi qu'à un meilleur recyclage des déchets;

c) Mise en place de mécanismes de suivi, d'inspection et de surveillance pour fournir les données chronologiques nécessaires en vue de juger avec précision la compétence et l'efficacité de toute activité entreprise, en se servant des données recueillies pour moderniser les stratégies.

42. À l'échelon régional et international, les pays arabes doivent adopter les mesures suivantes :

a) Création d'un système arabe de données et d'information qui facilite la coopération, la coordination, l'échange de compétences, la planification, l'évaluation et le recensement des problèmes et des besoins;

b) Adoption d'un mécanisme de financement international distinct, qui fournisse à divers pays des possibilités comparables dans la mise en œuvre des objectifs et des activités d'Action 21;

c) Préparation d'un plan d'action arabe susceptible d'être adapté, qui soit conforme aux besoins réels et aux capacités des divers pays;

d) Application effective et mise à jour des législations existantes afin de les rendre conformes aux instruments internationaux pertinents; fourniture des capacités humaines nécessaires; application efficace des mécanismes de mise en œuvre à tous les niveaux; et imposition d'amendes aux contrevenants;

e) Préparation et lancement de campagnes médiatiques globales visant à sensibiliser davantage le public aux bienfaits d'une gestion intégrée des déchets et encouragement aux entités nationales pour qu'elles obtiennent une certification ISO 14000 (systèmes de gestion environnementale);

f) Mise en place de programmes locaux, régionaux et internationaux en vue d'ateliers de formation d'envergure, visant à accroître la sensibilisation de toutes les parties prenantes à l'importance et aux avantages de l'élaboration de programmes de

gestion des déchets. Ces programmes seraient mis en œuvre en coopération avec les diverses organisations de la société civile;

g) Renforcement des capacités institutionnelles nécessaires et élaboration des ressources humaines en matière de gestion des déchets, ainsi que d'évaluation et de choix des technologies; appui aux recherches et aux études liées à la gestion des déchets industriels;

h) Fourniture selon que de besoin d'options sûres et aisément accessibles, ainsi que de technologies plus sûres et de centres appropriés en vue du traitement et de l'élimination sans risque des déchets dangereux;

i) Préparation d'une analyse financière à tous les stades des économies de gestion des déchets solides, notamment la collecte, le transfert et l'évacuation;

j) Renforcement du rôle du secteur privé dans le domaine de la gestion intégrée des déchets industriels en le faisant participer aux politiques publiques et en l'encourageant à investir dans la fabrication des outils nécessaires;

k) Renforcement de la coopération internationale en encourageant les États à s'engager en faveur des instruments régionaux et internationaux réglementant le mouvement des déchets dangereux à travers les frontières internationales et les inciter à participer aux activités connexes.

## **V. Progrès accomplis dans le domaine des activités extractives**

### **A. État des activités extractives dans la région arabe**

43. Les pays arabes disposent de divers minerais tels que le phosphate (brut), le fer, l'or et les roches industrielles. Si les activités prospectives et industrielles ont évolué dans nombre de pays arabes<sup>5</sup>, elles ne sont pas à la mesure des richesses disponibles et des avantages susceptibles d'être tirés. L'exploitation de ces matériaux est une importante composante des économies de la région et peut apporter de nombreux avantages économiques et sociaux.

### **B. Progrès accomplis**

44. Les pays arabes ont multiplié les efforts pour renforcer leurs capacités d'investissement dans les ressources minières, comme suit :

a) Création de centres nationaux de télédétection et début de l'élaboration de bases de données géographiques, considérées comme une mesure importante pour que les pays procèdent aux études géologiques, physiques et environnementales nécessaires au recensement des possibilités d'investissement et des réserves de minerais; et organisation de séances de formation du personnel en vue de l'utilisation des systèmes d'information géographique. Les Émirats arabes

<sup>5</sup> Voir le rapport de la Gestion des ressources minérales de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières sur les avancées dans le domaine des minerais et de l'énergie renouvelable dans les pays arabes (juin 2009).

unis ont créé à cette fin un cercle et une bibliothèque pour organiser les données géographiques;

b) Début de la promulgation par la plupart des pays arabes de lois et de règlements favorables à l'investissement, ce qui a contribué à accroître les fonds consacrés à l'exploitation des ressources minières se trouvant sur leur territoire. Il faut néanmoins revoir les législations et les lois régissant l'exploitation des ressources minières en tenant compte des changements survenus sur les plans régional et international.

45. Dans le cadre des programmes d'action commune, vu qu'il importe de parvenir à une intégration régionale dans le domaine des activités extractives, les pays arabes ont obtenu les résultats suivants :

a) Création et mise sur pied de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières qui joue un rôle clef dans le renforcement de l'intégration arabe en établissant des études détaillées sur les besoins de l'industrie arabe pour les minerais bruts que détiennent les pays arabes, ainsi que dans l'élaboration d'une stratégie et d'un mécanisme de mise en œuvre pour encourager et inciter les investissements locaux et étrangers dans l'exploration et l'exploitation des minerais disponibles dans la région arabe. Une étude est actuellement en cours dans la région sur l'investissement minier et l'évaluation tant du secteur des ressources minières que des conditions de son développement dans les pays arabes. La région arabe est également dotée d'une carte géologique et minière numérisée;

b) Adoption par les États arabes de mesures visant à développer leur industrie minière et à parvenir à une intégration dans les domaines des activités extractives et d'industrialisation. Ils ont également renforcé les industries agroalimentaires liées au secteur minier, en vue d'obtenir une part équitable sur le marché mondial des matières premières et des produits finals;

c) Élaboration par le Conseil des ministres arabes chargés des ressources minières d'un plan de travail en vue d'une stratégie de partenariat arabe visant à renforcer la croissance économique, à éliminer la pauvreté et à réaliser un développement durable dans le monde arabe. Cette stratégie développera le secteur des ressources minières, attirera des investissements arabes et étrangers et permettra la création d'entités économiques arabes qui soient en mesure de participer aux projets d'investissements miniers.

## **C. Défis et domaines d'intervention prioritaire**

### **1. Défis**

46. Il faut relever un certain nombre de défis si l'on veut parvenir à la prospérité souhaitée dans le domaine des activités extractives, à savoir :

a) L'insuffisance des bases de données existantes et la nécessité d'améliorer ces dernières, notamment en ce qui concerne l'abondance des matières premières et les besoins du marché;

b) Les obstacles douaniers et fiscaux qui entravent la compétitivité de la production, qui s'ajoutent à l'insuffisance des incitations à investir dans la prospection et l'exploitation des zones susceptibles de receler des richesses minières;

c) La nécessité d'adapter les législations et les lois existantes et de les faire respecter.

## **2. Domaines d'intervention prioritaires**

47. Afin de renforcer les capacités arabes dans le domaine des activités extractives, il faudrait :

a) Établir la version finale du projet de plan d'action stratégique visant à établir un partenariat arabe en vue de développer le secteur des ressources minières;

b) Prévoir des infrastructures et encourager l'investissement à l'intérieur des pays de la région dans le domaine des activités extractives et des industries apparentées, et demander aux institutions financières mondiales d'appuyer et de financer les projets miniers dans les pays arabes;

c) Établir une coordination entre les institutions régionales arabes dans le domaine de la télédétection, des levés géologiques, de la prospection et de l'exploration minières, prodiguer des conseils, mener des recherches et des études d'intérêt commun et procéder à un échange de compétences techniques en matière d'extraction minière parmi les pays arabes;

d) Demander aux organismes et instituts (de levés) géologiques ainsi que d'exploration et de prospection minières dans les pays occidentaux d'aider leurs homologues dans les pays arabes sur le plan de la recherche et du développement et mettre à profit les laboratoires dont ils disposent afin de développer des ressources humaines arabes;

e) Examiner la possibilité de constituer des associations et des chambres d'activités extractives dans les pays arabes en vue d'établir une collaboration et une coordination et d'inciter le secteur privé à investir dans le domaine de la prospection et de l'extraction minières et d'encourager l'investissement dans les petites et moyennes entreprises d'extraction minière se trouvant dans les régions reculées;

f) Établir une coordination entre les centres de formation et les écoles minières dans les pays de la région en vue de renforcer les compétences, d'assurer une formation, de créer des centres d'activités extractives spécialisés et de fournir les données géologiques et scientifiques nécessaires à l'élaboration des procédés d'extraction minière et d'industrialisation.

## **VI. Cadre décennal concernant les modes de consommation et de production durables**

### **A. État actuel**

48. Les pays arabes ont déployé des efforts considérables en vue d'intégrer les politiques liées à la consommation et à la production durables dans la gestion de divers secteurs et ont obtenu des résultats mitigés, au niveau tant des secteurs que des pays. Les efforts ont porté sur des secteurs précis, à savoir l'énergie, les ressources en eau, le développement rural et le tourisme, outre les questions connexes de gestion des déchets, d'enseignement et de modes de vie. Les résultats obtenus dans ces secteurs sont néanmoins mitigés et laissent à désirer dans l'ensemble, aussi faut-il redoubler d'efforts en vue de faire fond sur ce qui a déjà été

obtenu pour atteindre les objectifs de durabilité dans ces secteurs notamment. Il faudrait se concentrer sur des procédures permettant d'obtenir les résultats les plus rapides et les plus probants et les compléter par des programmes nationaux et régionaux visant à renforcer les capacités, à transférer la technologie appropriée et à l'implanter sur place.

49. Le secteur énergétique, considéré comme l'un des plus importants sur le plan économique dans la région arabe, se caractérise par la présence d'un énorme secteur pétrolier et gazier, ainsi que par une importante production d'électricité, qui est tirée à plus de 90 % des ressources pétrolières et gazières. Il existe des ressources en énergie renouvelable, mais leur contribution au secteur de l'énergie demeure limitée, et bien que ce dernier joue un rôle dynamique pour satisfaire les besoins en développement et participe dans une grande mesure aux économies arabes, les modes de consommation et de production dans le secteur doivent être davantage améliorés et devenir plus efficaces, sachant que 20 % de la population n'a pas accès à des services énergétiques modernes. Il faut donc redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de la consommation et de la production, notamment dans les secteurs électrique, industriel et domestique, outre celui des transports, et contribuer également à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à un combustible plus propre, le gaz naturel, dans la production du combustible, et assurer des services énergétiques modernes dans les régions pauvres, tant urbaines que rurales.

50. S'agissant de la gestion des ressources en eau, la pénurie dans ce domaine constitue un des principaux obstacles au développement dans la région arabe, qui compte 10 des pays dans le monde qui ont le moins de ressources en eau : dans 8 d'entre eux, les habitants utilisent en moyenne moins de 500 mètres cubes par an. Près de 50 millions d'habitants de la région n'ont pas accès à l'eau potable et près de 80 millions n'ont pas accès à un assainissement sûr. En outre, du fait de l'accroissement rapide de la population et du développement accéléré, la demande croissante en eau exacerbe les problèmes d'approvisionnement, notamment du fait de l'inefficacité des politiques et des pratiques en matière de gestion d'eau, ainsi que de l'absence de paix et de sécurité dans un certain nombre de pays de la région. En outre, environ 80 % des ressources sont des eaux internationales partagées, ce qui pourrait être la source de conflits dans la région.

51. Face à cette situation critique, avec l'aide des organisations arabes et des organismes des Nations Unis présents dans la région, les pays de la région ont déployé des efforts considérables pour encourager une gestion intégrée des ressources en eau, notamment pour l'utiliser plus efficacement, en gérer les multiples usages et développer le réseau d'assainissement. De même, les pays arabes s'emploient à développer des ressources non classiques telles que le dessalement de l'eau de mer et le recyclage des eaux usées et des effluents agricoles, ainsi qu'à encourager l'agriculture pluviale pour rationaliser l'utilisation de l'eau dans le domaine agricole. La création en juin 2009 du Conseil ministériel arabe pour l'eau reflète à cet égard la préoccupation des pays arabes, qui s'efforcent d'instaurer une coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau.

52. Sur le plan du développement rural, il existe de grandes diversités démographiques ou géographiques, d'un pays arabe à un autre. L'agriculture y occupe une place prépondérante, alors que les pays du Golfe sont largement désertiques et comprennent un grand nombre de bédouins. La densité de la population rurale varie entre les pays de la région : elle allait en 2008 de 4 % au

Koweït à 75 % au Yémen. Les régions rurales souffrent généralement de la pauvreté, du fait de l'absence d'infrastructures, notamment de services en électricité, en eau et en assainissement et de logements décentes, ce qui a entravé les activités productives et entraîné une baisse considérable du niveau des revenus. Cela se reflète notamment sur la femme rurale qui voit ses charges (de mère) s'alourdir : elle n'a pas suffisamment accès à des soins de santé ou à des possibilités d'enseignement ou d'emploi.

53. Le développement agricole dans la région arabe se heurte à une série d'obstacles, entre autres à une utilisation peu efficace des ressources naturelles, notamment des terres et de l'eau, à une urbanisation sauvage, à la déforestation et à l'utilisation à outrance des substances chimiques, ce qui entraîne la pollution et la dégradation des sols.

54. Par conséquent, pour que le développement rural puisse favoriser des modes de consommation et de production durables et réduire la pauvreté, il faut améliorer la qualité de vie des ruraux, assurer la sécurité alimentaire et atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015, outre le fait de fournir aux femmes rurales des possibilités égales en vue de leur autonomisation.

55. Bien conscients de l'importance du tourisme pour les économies nationales et la création de nouvelles possibilités d'emploi, les pays arabes ont, ces 30 dernières années, déployé des efforts considérables pour le développer; ce secteur a connu une expansion rapide et représente une des principales sources nationales de revenus, notamment en Égypte, dans les Émirats arabes unis, en Jordanie et au Liban. Il a attiré d'énormes investissements des secteurs tant privé que public. Le nombre d'hôtels et de nuitées a considérablement augmenté pour toutes les formes de tourisme, y compris le tourisme religieux (pèlerinages), écologique, culturel, de loisirs ou d'affaires. Malgré cela, rares sont les pays arabes qui ont adopté des normes pour assurer la durabilité de ce secteur, notamment du fait des activités liées à la consommation durable d'eau et d'énergie, aux transports et à la gestion des déchets. Bien que le tourisme écologique ait évolué et suscite un certain intérêt, il reste encore beaucoup à faire compte tenu des grandes possibilités offertes par les pays arabes à cet égard. Il est par conséquent important de développer le tourisme écologique en particulier et d'assurer la viabilité des activités touristiques en général si l'on veut parvenir à des modes de consommation durables dans ce secteur.

56. Pour ce qui est d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dans la région arabe, les problèmes sont multiples et varient d'un pays à un autre, comme indiqué à la quatrième section du présent rapport, qui décrit en détail les domaines prioritaires d'intervention aux échelons national et régional. La présente section revoit les activités prévues au titre du cadre décennal de consommation et de production durables, sur le plan d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets.

57. S'agissant de l'éducation et de modes de vie durables, les pays arabes mettent en œuvre des programmes nationaux d'alphabétisation et s'efforcent de réformer les systèmes nationaux d'éducation. L'analphabétisme reste cependant clairement un problème dans bon nombre de pays, et un tiers environ des jeunes en souffrent dans les pays arabes les moins avancés. Du fait que le monde arabe comprend la plus grande proportion de jeunes parmi les pays en développement, il est fondamental de s'adresser à eux, s'agissant des schémas de consommation et de production, ainsi

que des marchés et des modes de vie. Cela nécessite la mise en place de stratégies et de programmes nationaux d'éducation et d'alphabétisation, avec l'intégration dans les programmes scolaires et universitaires officiels des questions relatives à la production, à la consommation et à des modes de vie durables. Avec l'aide des pays, les organisations arabes régionales doivent s'employer à atteindre les buts susmentionnés, outre le fait de moderniser et d'appliquer le plan stratégique mis en place par l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science pour améliorer l'enseignement dans le monde arabe, mettant l'accent sur les liens qui existent entre l'enseignement et le développement durable.

## B. Progrès obtenus

58. Au cours des 20 dernières années, les pays arabes ont accompli d'énormes progrès en vue de parvenir à une production et à une consommation durables, comme l'indique le présent rapport. Les progrès obtenus dans les domaines des ressources hydriques et énergétiques avaient déjà été évoqués dans les rapports d'exécution régionaux de la région arabe, qui avaient été présentés aux douzième et quatorzième sessions de la Commission du développement durable. La quatrième section du présent rapport décrit les progrès obtenus en matière de gestion écologiquement rationnelle des déchets. Compte tenu du fait que la dix-huitième session de la Commission du développement durable a eu pour thème les modes de production et de consommation durables et prévu un cadre décennal en vue de l'obtention de résultats dans ce domaine, la présente section évoque les politiques adoptées par les pays arabes en la matière, alors que la section VI.C ci-dessous abordera les domaines d'intervention prioritaires envisagés au titre du cadre décennal concernant la production et l'exploitation durables<sup>6</sup>.

59. Pour ce qui est du secteur énergétique, les politiques adoptées portent sur ce qui suit : a) fournir des services modernes d'approvisionnement en énergie à l'ensemble des citoyens, notamment dans les régions rurales ou pauvres; b) gérer les centrales électriques de façon économiquement rationnelle, en particulier en réexaminant les tarifs appliqués à cet égard; c) encourager l'investissement dans les domaines de la prospection et de la production pétrolières et gazières, ainsi que l'utilisation d'une technologie plus propre; d) renforcer les projets de mise en place de réseaux électrique et de gaz naturel aux niveaux régional et international; e) encourager le secteur privé à créer et à gérer des centrales électriques; f) accroître l'efficacité énergétique tout en recourant davantage à des types de combustibles plus propres et à des technologies nouvelles; g) promouvoir l'utilisation des transports publics et notamment des réseaux ferroviaires et appuyer la construction de réseaux routiers régionaux et sous-régionaux pour faciliter le commerce et les transports.

60. Sur le plan des ressources en eau, les politiques suivies pour atteindre les objectifs fixés en matière de production et de consommation viables ont consisté à : a) adopter une gestion intégrée des ressources en eau de façon à tenir compte des objectifs et de la situation économique et sociale propre à chaque pays; b) appuyer les efforts visant à trouver d'autres ressources en eau, élaborer une nouvelle technologie de dessalement, recueillir l'eau des pluies, recycler et réutiliser l'eau, recourir à des technologies nouvelles qui soient écologiquement rationnelles;

<sup>6</sup> Recommandations de la deuxième table ronde sur la production et la consommation durables, tenue au siège de la Ligue des États arabes, au Caire (du 27 au 29 septembre 2009).

c) élaborer et appliquer des normes en matière de qualité de l'eau, tout en recyclant et en réutilisant les eaux usées; d) gérer la demande en eau tout en améliorant les pratiques agricoles et les méthodes d'irrigation pour rendre la consommation plus rationnelle; e) défendre les droits des pays qui se trouvent en aval dans la répartition des ressources en eau de surface; f) renforcer la coopération et l'intégration régionales en matière de gestion des ressources en eau; g) sensibiliser le public à la nécessité d'une consommation viable des ressources en eau tout en renforçant le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales à cet égard.

61. Dans le domaine du développement rural et de l'élimination de la pauvreté, les politiques suivantes doivent viser à : a) améliorer les infrastructures dans les régions rurales, notamment les services d'approvisionnement en eau, les centrales électriques et les réseaux routiers et recourir à des ressources d'énergie renouvelable; b) ouvrir l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'eau et à l'assainissement dans les régions rurales tout en instaurant l'égalité des sexes dans le domaine du développement; c) encourager la création de petites et de microentreprises en fournissant des services de microcrédit à la population rurale; d) accroître l'efficacité des investissements publics dans les domaines de l'agriculture et du développement rural; e) encourager des pratiques agricoles viables, notamment dans l'utilisation de l'eau, et limiter le recours aux engrais et aux substances chimiques.

62. S'agissant de l'éducation et de modes de vie viables, il faut pour accroître le niveau d'éducation des jeunes et lutter contre des modes de vie non durables : a) appuyer la mise en place de stratégies et de programmes nationaux d'éducation et d'alphabétisation et la réalisation des objectifs convenus sur le plan international liés à l'éducation; b) intégrer les questions de consommation, de production et de modes de vie durables dans les programmes d'enseignement officiels; c) renforcer les normes relatives aux bâtiments verts, resserrer les liens écologiques et encourager une utilisation rationnelle du carburant; d) sensibiliser le public au moyen des médias et des organisations non gouvernementales à la préservation des ressources environnementales et à la qualité des produits et des services.

### **C. Cadre décennal concernant les modes de consommation et de production durables**

63. Compte tenu des politiques adoptées par les pays arabes pour encourager l'action dans le domaine de la production et de la consommation viables, figurant dans la section VI.B susmentionnée, la deuxième table ronde sur la production et la consommation viables dans la région arabe, qui s'est tenue au siège de la Ligue des États arabes, au Caire, du 27 au 29 septembre 2009, a recensé les principaux secteurs sur lesquels il faut porter l'attention au cours des 10 prochaines années, et défini des programmes prioritaires pour chacun d'entre eux.

64. Dans le domaine de l'énergie, les programmes proposés donnent la priorité à :

a) Une consommation et une production électriques plus rationnelles grâce aux moyens suivants :

i) Accroissement de l'efficacité des centrales électriques par l'intermédiaire de l'utilisation d'unités de production à plus haut rendement énergétique, de

l'amélioration des chaudières, de l'introduction de systèmes de récupération de la chaleur et de cogénération;

ii) Amélioration de l'efficacité des réseaux électriques en investissant davantage dans leur modernisation et allègement de la charge des réseaux existants afin d'encourager la génération d'électricité en petites quantités grâce à l'utilisation d'unités locales;

iii) Utilisation de l'électricité de façon plus rationnelle dans le secteur du bâtiment en adoptant des méthodes de construction écologiques, recours à des appareils électriques consommant moins d'énergie, formulation et application de législations appropriées;

iv) Affichage de labels de qualité sur les appareils électriques :  
a) publication des spécifications comme moyen d'accroître l'efficacité des appareils électriques et adoption des législations nécessaires à leur mise en œuvre; et b) poursuite des politiques nécessaires à l'élaboration et à l'adoption de mesures écologiquement rationnelles s'agissant des appareils électriques;

b) Viabilité accrue des transports, en privilégiant le développement et la promotion des transports publics; adoption des politiques nécessaires; construction et réfection des voies ferroviaires; promotion de la mise en place de lignes de métro; renforcement des capacités en matière de transports routiers; construction de périphériques et d'autoroutes régionales et sous-régionales et de postes de péages pour assurer l'entretien des réseaux et leur expansion. Il faudra dans tous les cas améliorer les normes de production de combustibles et utiliser davantage le gaz naturel, dans la mesure du possible;

c) Recours accru à des sources d'énergie renouvelable, en tenant compte de l'évolution actuelle des techniques, sur la base des progrès accomplis par les pays de la région dans la mise en œuvre de leurs projets pilotes, notamment dans la génération d'électricité en grandes quantités, et certains pays ont commencé à fabriquer leurs équipements sur place. Ils doivent s'employer à :

i) Intégrer les projets d'énergie renouvelable dans les stratégies liées au secteur énergétique, s'efforcer de les développer, tout en renforçant les capacités en matière de planification et d'exécution des projets d'énergie renouvelable et de fabrication d'équipement;

ii) Diffuser l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable dans différents secteurs, notamment dans les régions rurales, et produire de l'électricité en grandes quantités;

iii) S'employer à créer des petites et moyennes entreprises en vue de mettre en œuvre des projets ou des services d'installation et d'entretien, notamment dans les régions rurales, et créer des possibilités d'emploi;

d) Établissement d'un partenariat dans la région arabe sur l'efficacité énergétique entre les organismes spécialisés et les organisations arabes et régionales compétentes dans ce domaine, en vue d'échanger des informations et d'aider les pays arabes à formuler les instruments et les législations nécessaires, outre l'application des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'énergie.

65. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, les programmes proposés préconisent de donner la priorité à :

a) Une utilisation plus rationnelle de l'eau grâce à du matériel plus performant; l'appui aux investissements dans des technologies d'utilisation plus rationnelle de l'eau; l'étude des possibilités de répartition équitable des ressources dans les différents secteurs et notamment ceux de l'agriculture et de l'industrie;

b) Une gestion conjointe des ressources en eau grâce à une coopération régionale dans la mise en œuvre des engagements souscrits à l'échelon international en faveur des eaux partagées et à l'application de programmes de renforcement des capacités s'agissant des négociations portant sur les eaux partagées;

c) L'utilisation sans danger des eaux usées grâce à l'élaboration et à la modification des normes relatives aux méthodes de traitement des eaux usées et à une utilisation sans danger de ces eaux, cela s'ajoutant à l'offre d'incitations pour la mise au point de technologies de traitement et l'instauration d'un environnement propice.

66. Sur le plan d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets, le programme proposé préconise :

a) Un recyclage et une réutilisation grâce à un encouragement aux investissements dans ce domaine; une séparation et une répartition à la source; l'élaboration de spécifications en vue de procédures et de moyens de recyclage précis;

b) La production d'engrais destinés à l'agriculture à partir de déjections animales, en appuyant les infrastructures nécessaires aux modes de réutilisation.

67. Dans le domaine du tourisme durable, les programmes prioritaires consistent à assurer la viabilité des activités touristiques grâce : a) à la création de centres touristiques et au développement de l'écotourisme; et b) à la mise en place d'une gestion intégrée des régions touristiques et à l'application de programmes de renforcement des capacités de ceux qui travaillent dans ce secteur, afin d'assurer la viabilité des activités touristiques.

68. Sur le plan de l'éducation et de modes de vie viables, les programmes prioritaires visent à : a) renforcer les capacités des jeunes en vue de modes de consommation et de production durables dans tous les secteurs et à les intégrer dans les programmes scolaires; b) dispenser une formation aux agents chargés de la passation de marchés publics en vue d'achats écologiquement rationnels et élaborer des procédures connexes à l'échelon national; et c) élaborer des stratégies d'enseignement et d'alphabétisation qui prennent en compte les considérations relatives à la viabilité et qui assurent une vie décente à la population.

69. Pour appliquer les principaux programmes, les États doivent jouer un rôle fondamental en vue d'atteindre les objectifs, de mettre en place des stratégies et des programmes et de demander aux autres parties prenantes de s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard, notamment les secteurs commercial et industriel, les organisations non gouvernementales, la société civile, les médias et les personnes.

70. Pour atteindre les buts et les objectifs dans les domaines d'intervention précisés plus haut, les pays arabes demandent à la communauté internationale et aux organisations régionales et internationales d'appuyer leurs efforts dans le cadre de

programmes permettant de renforcer les capacités, grâce à l'octroi d'une aide technique, notamment dans les domaines suivants : a) production plus écologiquement rationnelle et appui à la création de centres nationaux spécialisés; b) recours à des mécanismes fondés sur les lois du marché en vue de la mise en place de politiques; c) encouragement aux achats « verts », à l'écoconception, l'écoconditionnement, l'écorendement et l'écoétiquetage; d) incitation à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et à une responsabilité plus grande de la part du producteur; e) renforcement des capacités des pouvoirs publics surtout s'agissant de l'évaluation des risques pour l'environnement et mise en place de plans de financement novateurs, notamment le microfinancement; f) appui aux programmes d'échanges de jeunes en vue de modes de vie durables; et g) fourniture d'un appui technique aux pouvoirs publics dans le domaine de la gestion des déchets dangereux.

---